

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La MRC de Coaticook adopte le volet éolien de sa politique-cadre sur les énergies renouvelables

Coaticook, le 9 juillet 2026 – La MRC de Coaticook a adopté hier soir lors de son conseil, le volet éolien de sa politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables. Résultat d'un processus consultatif associant un comité citoyen, les municipalités, les élus et les partenaires du milieu, cette politique-cadre établit les conditions que la MRC entend voir respectées pour tout projet éolien sur son territoire. Elle est disponible dès maintenant sur le [site web de la MRC](#).

La politique-cadre avait déjà établi, en janvier 2026, les conditions d'intégration de l'énergie solaire. L'ajout du volet éolien ainsi que d'une définition de l'acceptabilité sociale vient aujourd'hui compléter ce cadre de référence, dotant ainsi la MRC d'une vision cohérente pour encadrer le développement des énergies renouvelables sur son territoire et ainsi s'y référer pour décider si l'on souhaite donner un appui formel à un projet ou non.

« En tant que MRC, notre rôle en aménagement du territoire est de fixer les conditions d'implantation qui protègent nos milieux de vie, nos terres agricoles et notre environnement, tout en soutenant le développement de notre région et la transition énergétique du Québec. C'est exactement ce que fait cette politique-cadre, elle prend en considération notre ouverture à évaluer le développement éolien en y ajoutant des conditions pour bien encadrer les différents projets qui pourraient se présenter à nous. », déclare Bernard Marion, maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton et élu responsable des dossiers changements climatiques et énergies renouvelables

Une trentaine de partenaires du milieu, représentant les secteurs agricole, communautaire, économique, forestier et municipal, ont été consultés afin d'émettre leurs commentaires. La MRC a également formé un comité citoyen pour l'élaboration du volet éolien, dans le but de mieux prendre en compte les préoccupations exprimées par la population lors des consultations de 2024, soit trois séances publiques et un sondage ayant recueilli près de 400 réponses. Nous remercions sincèrement les membres du comité citoyen pour le temps et l'énergie consacrés à cette démarche, qui reposait sur une réelle volonté d'écoute et de participation. Même si nous sommes conscients que cette version n'a pas pu intégrer l'ensemble des commentaires recueillis, elle traduit un équilibre entre les préoccupations exprimées, les commentaires recueillis par l'ensemble des parties prenantes consultées et les compétences de la MRC.

Le volet éolien de la politique-cadre établit les conditions que tout projet devra respecter pour être analysé par la MRC, notamment sur les distances séparatrices minimales avec les zones habitées, les terres agricoles et les milieux naturels sensibles, la préservation des terres cultivées, des érablières et des milieux forestiers d'intérêt et la protection de l'eau.

La MRC tient à rappeler qu'elle n'est associée à aucun promoteur et que sa responsabilité est à l'égard des citoyens et citoyennes et de l'aménagement du territoire. La politique-cadre s'applique à tous les projets qui pourraient être déposés sur le territoire et ne constitue pas une approbation automatique de quelque projet que ce soit.

L'adoption du volet éolien est une étape importante, mais plusieurs étapes restent à franchir avant que tout projet puisse se concrétiser. Un règlement de contrôle intérimaire (RCI) viendra préciser, notamment, les distances séparatrices et les exclusions de zones dans la réglementation applicable. La MRC a d'ailleurs donné hier soir un avis de motion pour le projet de RCI qu'elle prévoit adopter cet automne. Le projet de règlement de contrôle intérimaire relatif à l'encadrement du développement éolien sur le territoire est disponible dès maintenant sur le [site Web de la MRC de Coaticook](#) pour consultation. Plus d'information à ce sujet suivra bientôt ainsi que les détails d'un rendez-vous éolien qui sera organisé le 29 septembre prochain, les détails de cette rencontre seront dévoilés ultérieurement. Pour être tenue au courant des développements dans ce dossier, une nouvelle infolettre sur les énergies renouvelables vient d'être lancée et toute personne intéressée à est invitée à s'[abonner à l'infolettre](#).

- 30 -

Source

Catherine Madore, agente de communication et de marketing à la MRC de Coaticook
c.madore@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 249

Information

Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier à la MRC de Coaticook

Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement du territoire de la MRC de Coaticook

Entrevue

Bernard Marion, maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton et élu responsable des dossiers changements climatiques et énergies renouvelables